



smictom
des Pays de Vilaine

Le service public
de vos déchets

Smictom

infos

La lettre du Smictom des Pays de Vilaine

PRINTEMPS 2013 | ÉDITION SPÉCIALE ÉLUS

SPÉCIAL LANCEMENT

NOUVEAU
DISPOSITIF DÉCHETS
2013

VERS UNE GESTION DE NOS DÉCHETS PLEINE DE BON SENS

**LE NOUVEAU
DISPOSITIF :
BIENTÔT DANS
VOS BACS !**
Découvrez dans
ce numéro dédié
au nouveau mode
de gestion des déchets
tous les outils mis
à votre disposition,
toutes les dates clés
et les nombreuses
actions menées
par le Smictom.



DOSSIER SPÉCIAL

QUARTIER TÉMOIN : DES PREMIERS RETOURS QUI PERMETTENT DE DONNER LE FEU VERT !

Avant de généraliser le nouveau dispositif de traitement des déchets à l'ensemble du territoire, le Smictom est passé par une phase préparatoire sur le quartier témoin de Guichen. Une période de test décisive qui a débuté en décembre 2012 et qui a permis d'affiner dans les moindres détails la nouvelle organisation de gestion des déchets. Les résultats sont au rendez-vous : les habitants de Guichen ont déjà complètement adopté le nouveau dispositif et les outils du Smictom se révèlent plus que pertinents.

Une phase test indispensable !

La mise en place du quartier témoin visait à assurer la viabilité de plusieurs aspects auprès des 95 foyers.

Les points clés ont été : l'adaptation des volumes des bacs et la validation des fréquences des passages, la pertinence des messages de tri, l'utilisation pratique des outils de collecte des biodéchets (sacs biodégradables, bio-seaux, bacs), l'analyse de la qualité des collectes, la mise en place d'outils d'accompagnement pour réduire la quantité de déchets...

Des résultats positifs à plusieurs niveaux.

Le suivi technique des collectes a permis de comptabiliser le taux de présentation des bacs par foyer, le taux de remplissage et la qualité du tri. À la mi-février, le taux de présentation du nouveau bac des biodéchets est déjà de plus de 82 % et en constante augmentation. Les volumes



des bacs, même pendant les fêtes, et le tri sont parfaitement rentrés dans les mœurs.

L'équipe du Smictom a également analysé le taux de satisfaction des usagers via la plateforme d'écoute Internet, les relances téléphoniques et les temps d'échanges. Dès le début de l'année 2013, le dispositif est entièrement compris et adopté par les usagers qui se sentent réellement impliqués

dans le projet. Ces retours ont permis au Smictom d'anticiper les besoins ainsi que les objections des habitants et de solutionner des aspects pratiques : les couches culottes, l'emprise au sol des trois bacs...

EN QUELQUES CHIFFRES*

51 % de déchets en moins

ont été constatés dans le bac « Déchets résiduels »

70 % des foyers individuels

du quartier ont présenté leur bac « Déchets résiduels » moins de 2 fois par mois

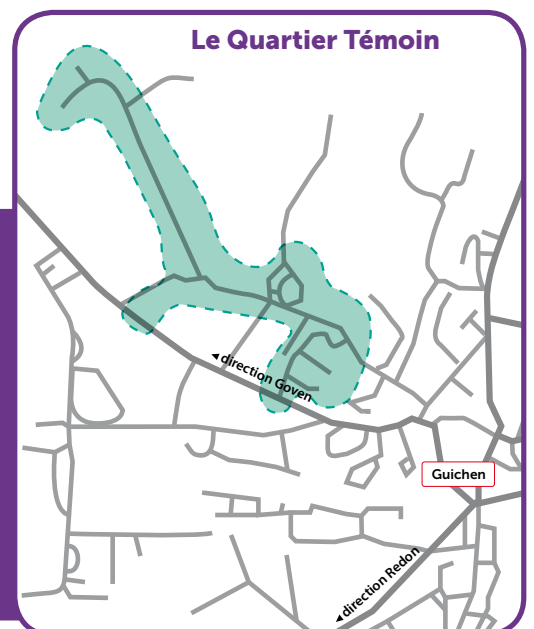
60 % de déchets valorisables

en moins dans les bacs « Déchets résiduels »

*Mesure effectuée sur les 10 premières semaines du dispositif.

Un test grandeur nature !

Le quartier témoin de Guichen c'est : trois rues dans un lotissement récent comprenant 90 logements, 4 bâtiments d'habitats collectifs (dont 2 logements sociaux et 2 copropriétés), trois lieux-dits (comprenant une ferme) et trois collectivités (la cantine scolaire, la cuisine centrale et la MAPAD de Guichen).



TÉMOIGNAGES

Le quartier témoin avait pour but de se rapprocher des usagers, et, surtout, d'être à leur écoute et répondre à toutes leurs questions. 2 familles témoignent sur leurs expériences personnelles et le responsable du restaurant scolaire de Guichen nous livre un premier bilan très positif.

EN FAMILLE...



Depuis décembre 2012, vous appliquez le nouveau dispositif de gestion des déchets. Aviez-vous des réticences ou inquiétudes avant de commencer ?

Famille M. (propriétaires d'une maison individuelle, 4 personnes avec 2 enfants) :

Il est vrai qu'au départ, nous étions inquiets : allait-on payer plus cher qu'avant ? Comment stocker les 3 bacs ? Et pourquoi un bac « Biodéchets » aussi grand ? Nous sommes allés au rendez-vous d'information, et là, nous avons pu poser toutes nos questions. Grâce à ces échanges, nous avons tout à fait compris les raisons des choix qui avaient été opérés et comment nous y adapter. Pour le coût, si nous ne sortons notre poubelle grise qu'une fois par mois, nous ne devrions pas payer plus cher qu'actuellement. Et pour les bacs, nous nous y sommes finalement habitués ! Le bac « Biodéchets » va dans notre abri de jardin et les deux autres bacs sont devant la maison.

Comment ces nouvelles règles ont-elles été perçues au sein de votre famille ?

Famille L. (propriétaires d'une maison individuelle, 4 personnes avec 2 enfants à l'université) :

Les enfants sont grands, ils ne sont plus à la maison. Mais personnellement, je me sens très concernée. Spontanément je n'aurais pas eu l'idée de changer mon comportement vis-à-vis de mes déchets, mais c'est indispensable de s'y mettre, pour l'avenir de nos enfants. Je trouve que c'est important aussi qu'à l'école, les enfants puissent être sensibilisés. Bien souvent ils jouent un rôle d'éducateur vis-à-vis des parents !

Le changement a-t-il été facile à adopter au quotidien ?

Famille M. :

Au départ, il a fallu un petit temps d'adaptation : on se posait surtout des questions sur les matières plastiques. Alors je consulte régulièrement les fiches « Mémo » pour ne pas me tromper et le calendrier pour savoir quelle poubelle sortir et quand. En fin de compte, c'est facile ! Quant aux biodéchets, nous nous demandions à quoi pourrait bien nous servir le bac, ayant déjà un composteur. Mais finalement, ils sont très complémentaires ! Nous utilisons ce nouveau bac pour y mettre les os, les épluchures d'oranges, les restes qui ont du mal à se composteur dans notre composteur de jardin.

EN COLLECTIVITÉ...



L'instauration du nouveau dispositif de gestion des déchets a-t-il suscité des réticences ou des inquiétudes au sein de la cantine de Guichen ?

Le responsable :

Non, pas du tout. Ce dispositif intervient dans la continuité de ce que nous avons commencé à mettre en place. En cuisine, nous procédions déjà au tri du carton, des boîtes de conserves et au compostage des restes organiques. Avec l'arrivée de la collecte des biodéchets, je dirais que la boucle est ainsi bouclée. Cela nous a même permis de solutionner le problème de notre composteur qui ne fonctionnait pas très bien.

Pour quelle raison ?

400 enfants viennent manger à la cantine. Le volume à composter devenait trop important. Nous avons des soucis pour composter les ananas, les épluchures d'orange, très longs à composter. Ces déchets vont désormais directement dans le conteneur de biodéchets. Cela nous permet d'alterner avec notre composteur. Les deux sont très complémentaires.

Comment les enfants à la cantine ont-ils été sensibilisés ?

Avant la mise en place du nouveau dispositif certains enfants s'étaient portés volontaires pour apprendre les bons gestes de tri. Depuis l'arrivée du nouveau dispositif, ils ont accepté de former à leur tour leurs camarades.

Ils sont devenus vos ambassadeurs du tri en quelque sorte ?

Oui exactement. Les enfants sont très impliqués. A la fin du repas, ils apportent leurs assiettes et font attention à bien mettre les déchets dans la bonne poubelle. Ils ont également été sensibilisés au gâchis alimentaire, ce qui permet également de réduire le volume des déchets.

Découvrez encore plus de témoignages sur www.smictom-paysdevilaine.fr

Agenda

Le lancement du nouveau dispositif de gestion des déchets va se faire en trois grandes phases dans votre commune. Trois dates clés pour vous et vos concitoyens, pour aller ensemble vers une gestion des déchets pleine de bon sens.

DÉBUT DE LA DISTRIBUTION à partir du 20 mars 2013

Les Ambassadeurs du Smictom vont partir en tournée chez tous les habitants pour distribuer progressivement, commune par commune, les nouveaux bacs et expliquer les nouvelles règles de collecte.



LE CALENDRIER DE DISTRIBUTION DES BACS

Communes dotées de la semaine 12 à la semaine 17

PC du Sel de Bretagne

- Saulnières
- Le Sel de Bretagne
- La Couyère
- La Bosse de Bretagne
- Ercé en Lamée
- Lalleu
- Teillay

PC de Pipriac

- Guipry
- Messac
- Pipriac
- St Just
- Sixt sur Aff
- Lohéac

) 1^{ère} partie

PC de la Dominelais

- La Noë Blanche
- La Dominelais
- Grand Fougeray
- Sainte Anne sur Vilaine

) 1^{ère} partie

Communes dotées de la semaine 18 à la semaine 24

PC du Sel de Bretagne

- Pancé
- Poligné
- Tresboeuf
- Chanteloup
- Petit Fougeray
- Crevin

PC de Pipriac

- St Malo de Phily
- Pléchatel
- St Senoux
- Lieuron
- Mernel
- Bruc sur Aff
- Pipriac
- Guipry
- Messac

) 2^e partie

PC de la Dominelais

- St Ganton
- Bourg des Comptes
- Grand Fougeray
- S^e Anne sur Vilaine

) 1^{ère} partie

) 2^e partie

Communes dotées de la semaine 25 à la semaine 30

PC de Maure de Bretagne

- Loutehel
- Maure de Bretagne
- Les Brulais
- Comblessac
- Saint Séglin
- Campel

PC de Pipriac

- Guichen
- Guignen
- Lassy
- Baulon
- Goven
- La Chapelle Bouëxic
- Bovel

PC de la Dominelais

- Bain de Bretagne
- St Sulpice des Landes
- Bourg des Comptes

) 2^e partie

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
V 1	L 1	M 1	S 1	L 1
S 2	M 2	J 2	D 2	M 2
D 3	M 3	V 3	L 3	M 3
L 4	J 4	S 4	M 4	J 4
M 5	V 5	D 5	M 5	V 5
M 6	S 6	L 6	J 6	S 6
J 7	D 7	M 7	V 7	D 7
V 8	L 8	M 8	S 8	L 8
S 9	M 9	J 9	D 9	M 9
D 10	M 10	V 10	L 10	M 10
L 11	J 11	S 11	M 11	J 11
M 12	V 12	D 12	M 12	V 12
M 13	S 13	L 13	J 13	S 13
J 14	D 14	M 14	V 14	D 14
V 15	L 15	M 15	S 15	L 15
S 16	M 16	J 16	D 16	M 16
D 17	M 17	V 17	L 17	M 17
L 18	J 18	S 18	M 18	J 18
M 19	V 19	D 19	M 19	V 19
M 20	S 20	L 20	J 20	S 20
J 21	D 21	M 21	V 21	D 21
V 22	L 22	M 22	S 22	L 22
S 23	M 23	J 23	D 23	M 23
D 24	M 24	V 24	L 24	M 24
L 25	J 25	S 25	M 25	J 25
M 26	V 26	D 26	M 26	V 26
M 27	S 27	L 27	J 27	S 27
J 28	D 28	M 28	V 28	D 28
V 29	L 29	M 29	S 29	L 29
S 30	M 30	J 30	D 30	M 30
D 31		V 31		M 31

Dès le 20 mars 2013, les 52 Ambassadeurs du Smictom assermentés, spécialement missionnés pour le nouveau dispositif, vont remettre personnellement les nouveaux bacs de collecte à tous les foyers de notre territoire. Cette distribution va bien évidemment se faire progressivement.

Découvrez les périodes de distribution dans votre commune grâce au calendrier !



DÉBUT DE LA NOUVELLE COLLECTE

à partir du 2 avril 2013

Lancement progressif de la nouvelle collecte chez les habitants déjà équipés.

DÉBUT DE LA NOUVELLE REDEVANCE

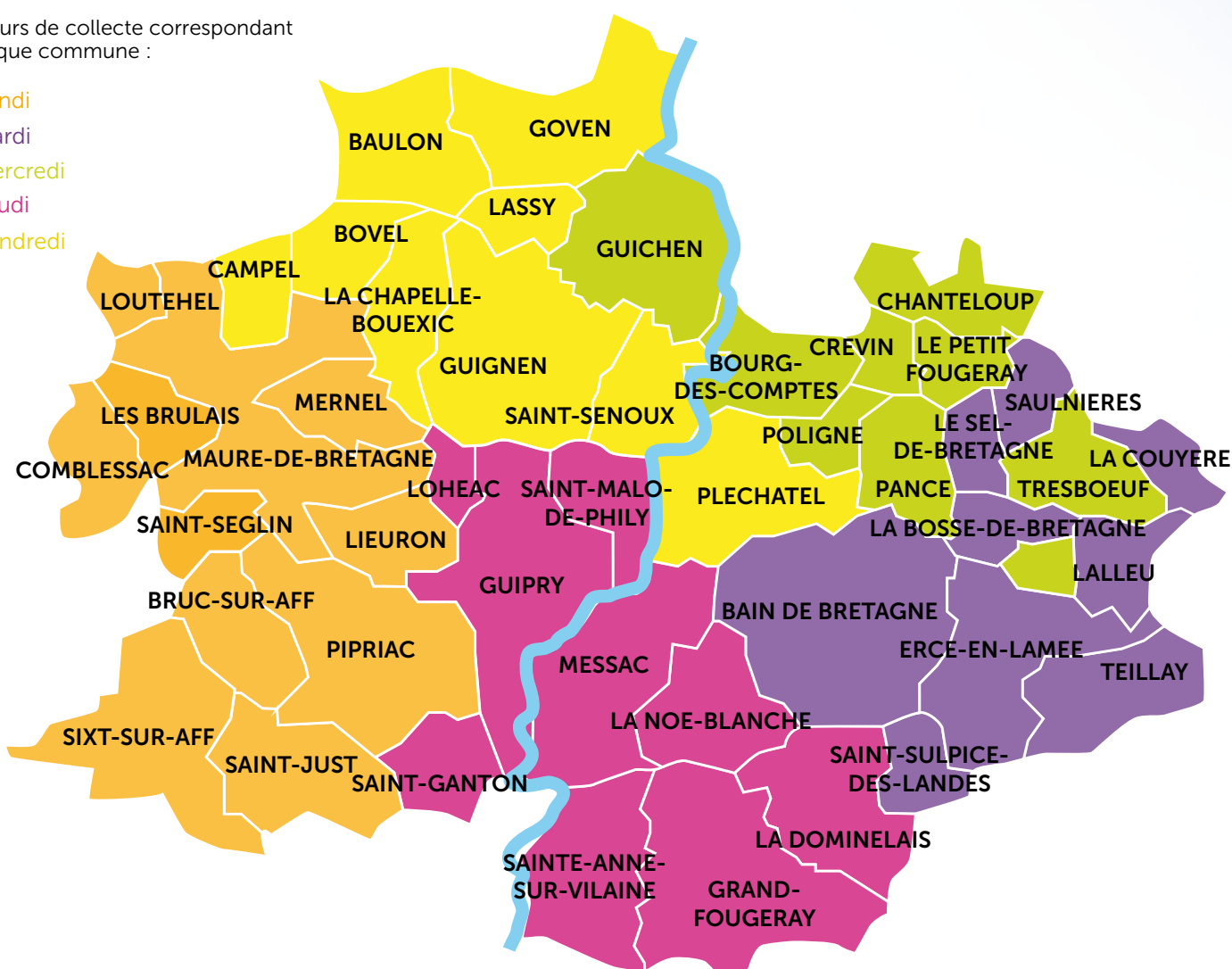
à partir du 1^{er} juillet et jusqu'à la fin de l'année 2013

Lancement de la facturation à blanc pour laisser le temps aux usagers de se familiariser avec la redevance incitative. 1^{er} janvier 2014 : instauration effective de la nouvelle redevance incitative.

5 ZONES DE COLLECTE

Les jours de collecte correspondant à chaque commune :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets
Zones collectées le lundi, mardi, mercredi	Semaine paire	Semaine impaire	Toutes les semaines
Zones collectées le jeudi ou vendredi	Semaine impaire	Semaine paire	Toutes les semaines

NOTRE PRIORITÉ : UNE COMMUNICAT

DES ACTIONS DE COM' DÉDIÉES AUX USAGERS

Afin d'accompagner tous les habitants au quotidien, le Smictom des Pays de Vilaine va prendre la parole et mettre en place de nombreux outils pédagogiques. Des lettres d'information, des mémos, des kits pratiques, tout a été pensé pour faciliter la tâche de vos concitoyens et que la transition se fasse en douceur.

À partir de la mi-mars, une **lettre d'information**, accompagnée d'un **dépliant explicatif** sur le nouveau dispositif, va être envoyée aux habitants. Les nouveaux modes de collecte, les nouveaux bacs, le mode de calcul de la redevance, tout est expliqué pour qu'ils puissent sans soucis se familiariser avec les changements du dispositif.

En parallèle, le nouveau **site Internet** www.smictom-paysdevilaine.fr, permet de retrouver toutes les informations importantes et d'entrer en contact avec l'équipe du Smictom. La **plateforme d'écoute**, www.smictom.vousecoute.fr, accessible à tous, est un lieu d'échanges et de conseils conçu pour répondre à toutes les questions. Un numéro vert est également à disposition des usagers pendant toute la durée de la distribution des nouveaux bacs.

N° Vert 0 800 66 70 10

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FXE

Les Ambassadeurs du Smictom remettront également des kits pratiques à tous les foyers visités. Planning des collectes, modes de tri... ce mémo pédagogique guidera pas à pas tous les habitants.

Pour compléter ces outils, **des films** didactiques seront mis en ligne pour favoriser la compréhension et l'assimilation du nouveau dispositif. Des **rendez-vous citoyens** et des **ateliers conseils** vont se tenir dans de nombreuses communes. Véritables moments de dialogue avec les habitants, ces rencontres seront aussi l'occasion de découvrir pleins d'astuces pour réduire ses déchets et prendre de nouvelles habitudes de tri.



> Des outils pratiques et ludiques



> Des Ambassadeurs pédagogiques et à l'écoute



DES OUTILS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR VOUS, COMMUNES !

Parce que vous êtes au plus proche de vos citoyens et tous concernés par le nouveau mode de gestion, il était primordial de mettre à votre disposition des moyens de communication à la hauteur du nouveau dispositif. Qu'ils soient à destination des citoyens ou des collectivités, ces outils pédagogiques et pratiques vont vous permettre de diffuser facilement toutes les informations essentielles.

Un **carnet d'information** va vous être remis et sera téléchargeable sur notre site Internet. Véritable bible, ce carnet de route revient sur la genèse du dispositif, ses ambitions et ses modalités.

Un **kit Com'** a également été conçu pour vous permettre de relayer facilement les informations auprès de vos concitoyens. Composé de **dépliants**, **d'affiches**, **d'articles** prêts à l'emploi pour vos bulletins ou journaux municipaux et **de bannières** à insérer sur vos sites Internet, ce package complet est indispensable à la mise en place du dispositif dans votre commune.

Au fil de la distribution des bacs, des « **Rendez-vous citoyens** » seront organisés dans de nombreuses communes, pour répondre à toutes les questions de vos concitoyens. Pour vous tenir informés des lieux et dates de ces moments d'échanges clés, consultez notre site Internet !

Pour vous accompagner au quotidien, vous pourrez compter sur un espace dédié sur le **site Internet** www.smictom-paysdevilaine.fr. Vous y retrouverez toutes les informations pratiques, l'agenda de mise en place. Vous pouvez également utiliser le N° Vert pour vos propres questions.

Enfin, pour compléter ces outils de communication, un classeur spécialement conçu pour vous, regroupera l'ensemble des règles de gestion des déchets sur votre commune (salles communales, cimetières...)



> L'affiche



> Le dépliant



REDEVANCE INCITATIVE

UN CHOIX RAISONNÉ QUI VOUS APPARTIENT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une redevance dite « à la levée »

Attention, la redevance incitative ne dépend pas du poids des poubelles des usagers mais bien du nombre de fois où ils la sortiront ! Les bacs à déchets résiduels seront équipés d'une puce qui comptabilisera le nombre de sorties (de levées), ce qui permettra de calculer le montant annuel de la redevance incitative.

D'autre part, ce sera désormais l'occupant du logement qui recevra la facture (propriétaire ou locataire) et non plus le propriétaire. Pour les immeubles non individualisables, la facture sera collective et envoyée aux différents propriétaires.



QUEL MODE DE CALCUL ?

COMPOSANTES DE LA REDEVANCE INCITATIVE :

UNE PARTIE FIXE

• Un abonnement

En fonction du volume du bac « Déchets résiduels »



Coûts « minimum » pour financer la collecte, le fonctionnement des déchèteries...



• Une partie consommation du service

Correspondant à un nombre de levées minimum du bac « Déchets résiduels » déterminé par le Smictom (12 par an)



Forfait déterminé selon le volume du bac « Déchets résiduels ».



UNE PARTIE VARIABLE

Un supplément dû pour

levée supplémentaire du bac « Déchets résiduels » au-delà du forfait



Nombre de levées supplémentaires du bac à couvercle gris.

UNE FACTURATION



Montant de la redevance.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOTRE BUDGET ?

Un budget « redevance » sans augmentation

Comme les élus du Smictom l'ont décidé ensemble, l'instauration du nouveau dispositif n'engendrera pas de hausse du budget global. Il restera donc stable aux alentours de 8,2 millions d'euros par an. Le montant global de la redevance sera également maintenu à environ 5,5 millions d'euros. Son financement sera, en revanche, réparti différemment, en fonction notamment du nombre global de levées réalisées sur le territoire.

Un mode de calcul fixé, une grille tarifaire non actée !

Comme vous le savez, le mode de calcul de la redevance incitative a été mûrement réfléchi, en tenant compte des spécificités de notre territoire et en s'appuyant sur des collectivités ayant déjà mis le modèle en place. Mais les élus du Smictom resteront maîtres des montants définitifs du coût de la part fixe et de la levée ! En fonction des résultats que nous observerons lors des 6 premiers mois du dispositif, nous devons ensemble déterminer les grilles correspondant le plus à la réalité et aux besoins de nos usagers et de notre territoire.

À QUEL RYTHME ?

DU 31 JUILLET JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Facturation à blanc pour permettre aux usagers d'évaluer le montant de la facture « redevance incitative » qu'ils paieront en 2014 et, à nous, de fixer définitivement les règles de facturation

OCTOBRE 2013

Fixation de la grille tarifaire définitive

JANVIER 2014

Instauration effective de la nouvelle redevance incitative

Direction de la publication :

Rémy Coudrais, Christine Gardan et le groupe projet du Smictom des Pays de Vilaine

Conception graphique et rédaction :

Agence SEIZE - www.agenceseize.fr

Imprimé sur du papier recyclé par Chat Noir Impressions

Crédits photos : Smictom des Pays de Vilaine - Thinkstock

ISSN : 1774-9255

Contact : accueil@smictom-paysdevilaine.fr

